

**EN GREVE**

Service de protection des mineurs  
Service de protection des adultes

Genève, le 6 novembre 2013

### **Communiqué de presse** **3<sup>e</sup> jour de grève, la mobilisation ne faiblit pas**

Depuis lundi, 80% des travailleurs-euses sociaux-ales du SPAd et 50% des travailleurs-euses sociaux-ales du SPMi sont en grève, auquel-le-s s'ajoutent encore des collaborateurs-trices de diverses autres fonctions. Au total, ce sont 64 collaborateurs-trices qui participent au mouvement dès le 1<sup>er</sup> jour.

Voilà des années que le personnel de ces deux services subit une augmentation et une complexification constante de sa charge de travail et de son degré de responsabilités, sans que la reconnaissance accordée par l'Etat-employeur y soit proportionnée.

#### **Des moyens insuffisants**

Si 18 postes supplémentaires ont été inscrits au budget 2013 du SPMi afin de stabiliser le pool de remplacement, la surcharge de travail demeure importante dans ce service. Le pool de remplacement a peut-être permis de colmater quelques brèches dans la coque du bateau, mais la ligne de flottaison demeure encore dangereusement exposée: alors que le personnel, hiérarchie de proximité incluse, estime acceptable pour garantir une prestation de qualité le nombre de 40 dossiers par travailleur-euse social-e, nous en sommes encore à 65. Du côté du SPAd, ce sont 130 dossiers que chaque travailleur-euse social-e doit gérer alors que ce sont 80 dossiers qui devraient constituer la limite.

#### **Une reconnaissance insuffisante**

La récente décision du Conseil d'Etat de n'accorder qu'une seule classe supplémentaires aux travailleurs-euses social-es de ces services, et ceci de surcroît qu'à partir de janvier 2014, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Cette décision fait fi des responsabilités qu'assument ces collaborateurs-trices depuis de nombreuses années, au chevet des populations les plus précaires du canton. Elle fait fi des responsabilités supplémentaires que ces collaborateurs-trices assument depuis le début de l'année en raison d'une modification du droit tutélaire. Elle fait fi des efforts considérables fournis par ce personnel, parfois au prix de sa santé, pour tenter d'offrir les meilleurs prestations possibles sans en avoir les moyens.

#### **1, 2, 3 manifestations**

Hier les grévistes sont donc allé-e-s à la rencontre de leurs Conseillers-ères d'Etat respectifs-ves, Mme Isabel Rochat et M. Charles Beer, sans que ces derniers-ères ne daignent recevoir une délégation d'entre eux-elles. « Savez-vous, Mme Rochat, que j'ai dû prendre seule la responsabilité de décider de l'amputation des deux pieds d'un-e de mes pupilles ? », telle fut l'une des questions posée par une gréviste du SPAd aux fenêtres restées fermées du Département de la solidarité et de l'emploi. Devant le DIP, c'est sous les sifflets que nous avons donné lecture du communiqué de presse édifiant que le DIP a diffusé la veille (et dont vous trouverez la réponse ci-jointe).

Aujourd'hui, les grévistes seront à nouveau dans la rue, sous les fenêtres du Conseil d'Etat cette fois-ci, afin de faire entendre leur voix.

Demain, c'est avec les grévistes de GateGourmet et de Partage qu'ils dénonceront ce qu'ils ont en commun : le mépris de leur travail et de leur dignité de travailleuses-euses.

Pour le SIT, Davide De Filippo, 022 818 03 00

Pour le SSP-VPOD, Yves Mugny, 022 741 50 80